

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 AVRIL 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-02-29- COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DES TRAVAUX DE LA VELO ROUTE V52 DANS TOUL

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION : 07 AVRIL 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry (à compter de la 2025-02-18), CLAUDON Jean-Louis , HENRION Martine , PICARD Denis , PIERSON Marianne , LELIEVRE Jean Luc , POIRSON Elisabeth , STAROSSE Jean-Luc , PAYEUR Emmanuel , VARIS Pierre , PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2025-02-02) (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent , PLANCHAIS Viviane , SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe , GUILLAUME Isabelle , KNAPEK Patrice , DOMINIAK Bernard , WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de FONTAINE André), MONALDESCHI Philippe , TOUSSAINT André (ayant la procuration de GASPARD Isabel), SITTLER David , VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël , LALANCE Corinne , CARON Jean-François , MARIN Karine , TAILLY Jérôme , JOUBERT Roger (ayant la procuration de FELTEN Daniel), MARTIN Vincent , PIERSON Chantal , DOHR Hervé , HENNEBERT Philippe , COLIN Xavier , ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration DE SANTIS Fabrice), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), HEYOB Olivier (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), ASSFELD LAMAZE Christine , CHANTREL Nancy , BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), EZAROIL Fatima , MARTIN-TRIFFANDIER Emilien , MOREAU Jean-Louis , LALEVEE Lucette , BRETENOUX Patrick , GUEGUEN Marie , SIMONIN Hervé , FAVRET Régis , COUTEAU Jean-Pierre .
<u>Etaient excusés :</u>	FONTAINE André , FONTANA André , BONNIN Pierre , SEGALT Jean-François , RADER Audrey-Helen , GASPARD Isabel , ROSSO Michel , SAUVAGE Catherine , MANSUY Thierry , DEPAILLAT Bernard , MANSION François , DURANTAY Corine , MATTE Jean-François , MOUROLIN Patrick , CHENOT Tony , HARMAND Alde , DICANDIA Chantal , DE SANTIS Fabrice , BONJEAN Myriam , CAULE Emeline , FELTEN Daniel , GUYOT Gilles .
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Hervé SIMONIN
<u>Nombre de présents :</u>	51 présents pour la 2025-02-01. 50 présents pour la 2025-02-02. 51 présents de la 2025-02-03 à la 2025-02-17. 52 présents de la 2025-02-18 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	61 votants pour la 2025-02-01. 59 votants pour la 2025-02-02. 61 votants de la 2025-02-03 à la 2025-02-17. 62 votants de la 2025-02-18 à la fin.

La Vélo Route 52 (V52) est un itinéraire cyclable de grande envergure, porté en majorité par le département de Meurthe-et-Moselle. Depuis son départ à Strasbourg, la V52 offre un itinéraire cyclable jusqu'à Paris en traversant l'Alsace, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Marne jusqu'à l'Île de France.

Le département de Meurthe-et-Moselle a entrepris une opération d'aménagement d'envergure, débutant à l'est, depuis la Moselle, puis traversant Nancy, avant de s'étendre vers l'ouest. Cette opération inclut notamment la traversée complète de la communauté de communes Terres Toulaises, d'est en ouest, en passant par les communes de Villey-le-Sec, Pierre-la-Treiche, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Toul, Écrouves, Foug, Choley-Ménillot et Lay-Saint-Rémy.

La majorité de cette future voie verte départementale empruntera notamment les chemins de halages le long du canal de la Marne au Rhin et reprendra également l'itinéraire de la Boucle de la Moselle depuis Nancy.

Les élu(e)s du département, de la ville de Toul et de la CC2T ont décidé d'un commun accord que l'aménagement de l'entrée et de la traversée de la ville de Toul serait respectivement pris en charge par la municipalité de Toul et la CC2T, conformément à l'exercice de sa compétence facultative en matière de mobilité.

Ce projet va se dérouler en 2 phases :

- La première à l'été 2025 : entre les carrefours de la porte Moselle et de la gare SNCF.
- La seconde à l'été 2026 : au niveau du carrefour de la porte Moselle et la jonction avec le chemin de halage au niveau de la baignade des chevaux.

La ville et la CC2T sont concernées dans leurs compétences respectives sur ce projet, la ville au titre des aménagements routiers et la CC2T au titre des aménagements en faveur des modes de mobilité active.

Conformément à l'article L 2422-12 du code de la commande publique, lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes.

Dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne pour les riverains et les usagers, il est proposé une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de cette opération à la ville de Toul.

La convention de mandat prévoira que la ville de Toul se charge d'organiser la coordination des études et travaux, de mener la procédure de passation des marchés, de suivre leur réalisation, de régler les factures et acomptes de marchés afférents. La CC2T organise le lien et la coordination avec le département de Meurthe et Moselle et sollicite les cofinancements auprès de l'Etat, de la région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle. La CC2T s'engage à inscrire les crédits à son budget et à rembourser à la Ville de Toul dès présentation des avis des sommes à payer la part des travaux qui lui incombe.

Le plan de financement prévisionnel du programme d'aménagement V52 dans Toul - phase 1 est présenté ci-après.

	Dépenses HT estimées
Travaux d'aménagement de la V52 dans Toul – phase 1	592 000 €

Soit 740 000 € TTC.

Les subventions sollicitées par la CC2T et attendues sur ce programme sont les suivantes :

	Recettes HT estimées
Département 54 (30%)	177 600 €
Région Grand Est (20%)	118 400 €
Etat (30%)	177 600 €
Fonds propres CC2T (20%)	118 400 €
Total	592 000 €

La Ville de Toul assurera le préfinancement des dépenses de l'opération. La collectivité mandante remboursera au mandataire les dépenses payées pour son compte sur présentation des décomptes financiers et comptables TTC établis par le mandataire. La CC2T garde le bénéfice du FCTVA sur l'assiette des dépenses éligibles qu'elle aura remboursées.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- autoriser le président à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Terres Touloises à la commune de Toul pour mener les travaux d'aménagement cyclables de la V52 dans Toul – phase 1, dans la limite du montant total estimatif TTC indiqué précédemment,
- autoriser monsieur le président à signer tous documents et pièces nécessaires se rapportant à cette délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 07/04/2025 à 15h49

REÇU EN PREFECTURE
le 07/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250403-2025_02_29-